Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde

40/41 | 2008
L'émergence du domaine et du monde francophones

La Suisse au défi de la francophonie : entre aspirations culturelles et réticences politiques (1960-1970)

Claude Hauser

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/dhfles/483
DOI : 10.4000/dhfles.483
ISSN : 2221-4038

Éditeur
Société Internationale pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde

Édition imprimée
Date de publication : 1 janvier 2008
Pagination : 277-296
ISSN : 0992-7654

Référence électronique
Claude Hauser, « La Suisse au défi de la francophonie : entre aspirations culturelles et réticences politiques (1960-1970) », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 40/41 | 2008, mis en ligne le 17 décembre 2010, consulté le 27 mai 2021. URL : http://journals.openedition.org/dhfles/483 ; DOI : https://doi.org/10.4000/dhfles.483

Ce document a été généré automatiquement le 27 mai 2021.

© SIHFLES

La Suisse au défi de la francophonie : entre aspirations culturelles et réticences politiques (1960-1970)

Claude Hauser

1 En 1969, Auguste Viatte, pionnier franco-suisse de la francophonie littéraire[1], publie chez Larousse un essai de synthèse sur la francophonie[2]. Comment y présente-t-il la Suisse, et particulièrement la Suisse romande ? Plutôt que de se livrer à un état des lieux fondé sur les « excellents rapports de la Direction générale des affaires culturelles françaises » et d'aborder la question francophone sous un angle diplomatique et institutionnel, Viatte cherche à donner une profondeur historique et culturelle au fait francophone. Marqué par l'analyse de la psychologie des peuples et l'histoire littéraire comparée, il propose un panorama « géographique, sociologique et psychologique des peuples parlant-français »[3]. Partant délibérément des périphéries vers le centre parisien, il défend l'idée que la francophonie relie par un lien communautaire les différentes « familles spirituelles » des parlant-français dans le monde. Au sein de cette communauté francophone, la Suisse romande, dont le cas est traité en dix pages aux côtés d'« autres pays marginaux » (vallée d'Aoste, îles anglo-normandes), apporterait sa touche particulière. Viatte la met en effet constamment en rapport avec les autres parties linguistiques du pays, puisque la Suisse « se définit par la confrontation des cultures » et que le patriotisme suisse « exclut le nationalisme culturel »[4].

2 Caractérisée par la prédominance d'un esprit civique fondé sur le fédéralisme qui empêcherait tout conflit linguistique, mais aussi par une forte tradition humaniste et pédagogique, la Suisse apporterait ainsi à la francophonie son génie propre, en jouant un rôle d'intermédiaire et de médiatrice culturelle. L'« helvétisme » ou culture suisse, fondé sur l'unité de la nation dans la diversité des cantons et des cultures, se révélerait ainsi être une préfiguration possible de l'unité européenne. Parue à un moment-clé de l'émergence du fait francophone, sept ans après le numéro fondateur et

programmatique de la revue *Esprit* consacré au « français, langue vivante »[5], la synthèse que Viatte édite à la librairie Larousse propose ainsi des ouvertures pionnières pour imaginer une harmonisation et un développement des liens politico-culturels qui se nouent alors avec difficulté entre la Confédération helvétique et les institutions francophones émergeant sur la scène internationale. En l'occurrence, l'intellectuel franco-suisse d'origine jurassienne n'apparaît pourtant pas prophète en son pays. Avant d'expliquer les raisons profondes des réticences qui poussent la diplomatie helvétique à une extrême prudence sur ce nouveau terrain de géopolitique culturelle, il convient d'effectuer un bref rappel rétrospectif de ce processus et de quelques-unes de ses dates-clés.

3 Dans sa synthèse consacrée à l'évolution de la politique étrangère helvétique durant la guerre froide, l'historien Claude Altermatt qualifie le rapprochement de la Suisse avec la francophonie, considérée au niveau de la diplomatie culturelle, d'une politique des « petits pas »[6]. Gilles Revaz, dans son essai *La Suisse et la francophonie*, veut voir ce rapport sous un angle plus optimiste en privilégiant le fait que la Confédération a démontré depuis les années 1980 une volonté d'ouverture en politique culturelle internationale. Celle-ci se refléterait par un resserrement des liens lentement tissés avec les institutions francophones ayant émergé à la fin des années 1960[7]. Il faut en effet attendre 1989 pour que la Suisse, quittant sa position de simple observatrice, assume un statut égal à celui des autres membres à part entière qui participent au troisième Sommet de la francophonie organisé cette année-là à Dakar. De même, si elle s'engage dès 1984 dans la création de la chaîne de télévision francophone TV5, la Suisse n'adhérera pourtant pleinement à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), future Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qu'en 1996. Si les autorités politiques helvétiques ont tardé à prendre langue avec les institutions de la francophonie, c'est en premier lieu pour des raisons structurelles, liées à la crainte de voir se rompre un équilibre pluriculturel interne jugé fragile. Dans le petit pays plurilingue qu'est la Suisse, la répartition entre les trois principales langues nationales s'est maintenue de manière assez stable durant le XX^{e} siècle : environ 65 % d'Alémaniques, 20 % de francophones et 8-10 % d'italophones[8]. L'égalité des langues nationales y est consacrée constitutionnellement depuis 1848 et le principe de la territorialité régit les répartitions et fluctuations éventuelles entre populations de langues diverses au sein des cantons. Le but de la territorialité des langues est de maintenir la stabilité de la répartition entre zones linguistiques. Il faut encore préciser que la Suisse romande, qui regroupe la grande majorité des populations francophones à l'Ouest du pays, ne représente pas un ensemble politique homogène reconnu sur le plan suisse. Elle est formée de quatre cantons ayant pour unique langue officielle le français (Genève, Vaud, Neuchâtel et Jura), et des populations francophones réparties dans les trois cantons bilingues que sont Fribourg, le Valais et Berne.

4 Suivre historiquement l'évolution des rapports entre la Suisse et la francophonie nécessite de distinguer plusieurs niveaux dans le champ politico-culturel suisse, parfois en concurrence ou même en conflit. Cette stratification déterminera le plan tripartite du présent article, qui se veut une première présentation d'une recherche en cours[9]. Nous considérerons tout d'abord un premier niveau, celui des acteurs culturels romands, très dynamiques durant la décennie qui nous intéresse. Dans un second temps, nous considérerons l'activité des associations gravitant en Suisse dans la nébuleuse francophone. Souvent considérés comme des acteurs importants par les sphères du pouvoir politique, ces groupements ne représentent à notre avis pas ou plus

le principal ferment de l'essor culturel romand durant les années 1960. Enfin, nous évaluerons les positions officielles des institutions en charge de la politique culturelle extérieure du pays, soit le Département politique fédéral essentiellement, dirigé durant la période qui nous intéresse par les Conseillers fédéraux Max Petitpierre, Friedrich Traugott Wahlen et Willy Spühler[10]. C'est à ce Département, souvent en collaboration avec la fondation culturelle *Pro Helvetia*, créée en 1939 et active sur le terrain extérieur depuis 1949[11], qu'il reviendra de déterminer la position officielle de la Confédération face au nouveau contexte institutionnel qui se met en place dans le cadre multilatéral de la francophonie durant la décennie 1960.

L'élan culturel romand, signe d'une émergence francophone périphérique

5 La mise en place institutionnelle d'une géopolitique de la francophonie est stimulée par divers élans culturels qui se produisent de façon simultanée dans les périphéries francophones[12]. Cherchant à dépasser les cadres quelque peu surannés et élitaires d'un associationnisme culturel francophone qui a bourgeonné en Suisse romande dans les années suivant la fin de la Seconde Guerre mondiale, et sur lequel nous allons revenir, une nouvelle génération de créateurs et médiateurs culturels romands bouscule les fondements de la culture politique suisse. Elle juge celle-ci rigidifiée dans le concept de la Défense nationale spirituelle mis en place durant la guerre, et exprime ses nouvelles forces créatrices en dynamisant divers secteurs culturels (cinéma, chanson et littérature romandes...) dont la réputation dépasse rapidement les frontières du pays[13].

6 Contestation politico-idéologique de fond liée aux fermentations de mai 1968, ce mouvement est aussi celui de larges groupes sociaux qui ont davantage accès aux produits culturels et s'insurgent par conséquent contre le pouvoir désormais disproportionné d'une élite monopolisant la culture établie et légitime. Ces contestations et ruptures s'accompagnent d'une profonde réflexion identitaire en Suisse, connue sous la dénomination générale de « malaise helvétique »[14], et ce qui nous intéresse particulièrement, d'un certain renouveau culturel romand. Ses inspirations et ses traits principaux sont très différents du « romandisme » droitier, d'inspiration maurrassienne, qui a dominé l'esprit des élites intellectuelles suisses romandes entre les deux guerres[15].

7 Traversant le champ culturel essentiellement dans ses composantes littéraires, cinématographiques et musicales, ce mouvement s'accompagne donc d'une recherche de redéfinition politico-culturelle. Le qualificatif « romand », même s'il fait rarement référence au pays ou à des valeurs folkloriques et régionalistes, est alors de plus en plus utilisé, et associé à un autre adjectif qualificatif : « nouveau ». Le « nouveau cinéma suisse » fait écho à la « nouvelle vague française » et parmi ses porte-drapeaux les plus en vue, on trouve les cinéastes romands Claude Goretta, Michel Soutter et Alain Tanner[16]. Ce dernier lance ainsi en 1969 avec son film « Charles mort ou vif » une sorte de déclaration identitaire au public francophone qui accueille très favorablement ses films : « Pendant longtemps nous nous sommes tus. Maintenant nous commençons à parler, et notre accent en vaut probablement bien d'autres. Nous parlons donc. Nous vous parlons »[17]. Ce nouveau cinéma critique se caractérise par un style propre à chaque réalisateur, qui lui donne un potentiel de rayonnement dépassant largement les frontières romandes, et fait de fréquentes références à des œuvres littéraires marquées

par l'ancrage régional : Ramuz bien sûr, mais aussi les représentants de la « nouvelle littérature romande »[18]. Les jeunes écrivain-e-s que sont Jean-Marc Lovay, Anne-Lise Grobéty, Étienne Barilier, Jean-Gabriel Zufferey, Grisélidis Réal ou Yves Velan expriment ainsi par l'écriture leur révolte antibourgeoise. Souvent en accord avec les mouvements contestataires de la jeunesse étudiante romande, ils choisissent des modes d'expression non conformistes et dégagés des lourdeurs de l'écriture régionaliste.

8 Pour faire connaître leur littérature, signifier que celle-ci n'est plus seulement une succursale du champ culturel français, qu'elle peut se suffire à elle-même et être reconnue par les instances de consécration parisiennes[19], ils peuvent compter sur des médiateurs culturels comme le dynamique éditeur et habile marchand de livres vaudois Bertil Galland, alors en rupture de ban avec ses inspirateurs de la *Ligue vaudoise*, ainsi que des maisons d'édition dont le catalogue se marque clairement par un engagement politique de gauche et un esprit de contestation, telles que « La Cité Éditeur » créée par Nils Andersson en 1958[20], et plus tard « Zoé » à Carouge (créée en 1975) ou les « Éditions d'en-bas » à Lausanne (1976). Concluons cette brève évocation du sous-champ littéraire romand en notant qu'il se structure et s'affirme également sur le plan de la critique et de la recherche académique, puisque c'est un an seulement après la parution de la somme légitimante d'Alfred Bechtold intitulée *La Suisse romande au cap du XX^e siècle*[21] que s'ouvre à l'université de Lausanne, en 1965, un Centre de recherches sur les lettres romandes appelé à un grand développement.

9 On pourrait multiplier les exemples de cet essor culturel qui trouve des relais francophones d'importance, notamment dans le cas des contacts établis entre les chansonniers à textes romands et québécois qui jouent un rôle non négligeable dans l'affirmation identitaire de leur pays. S'inscrivant souvent dans un esprit contestataire et de « résistance » à la déferlante musicale pop-rock anglo-saxonne qui envahit les hit-parades radiophoniques, cette créativité musicale francophone rapproche par exemple Félix Leclerc et Léon Francioli, Gilles Vigneault et Michel Bühler[22]. Des amitiés et solidarités se nouent, depuis les boîtes à chansons québécoises jusqu'aux cabarets romands où se produisent avec succès ces artistes souvent réunis dans un même spectacle. On les retrouve inscrits dans les catalogues de maisons de distribution alternatives comme l'« Escargot Sibécar » qui labellisent les vinyles de la bonne chanson à texte francophone[23].

10 Retenons pour conclure le moteur décisif que représente l'art dramatique dans cet essor culturel romand. De manière emblématique, la programmation théâtrale suisse retenue à l'Exposition universelle de Montréal en 1967 exprime une montée en puissance des milieux artistiques romands, qui profitent de l'occasion pour affirmer leur rayonnement international et développer des liens culturels en francophonie. On y trouve en effet le dramaturge Charles Apothéloz, qui après son compagnonnage avec Félix Leclerc dans la troupe des Faux-Nez, a développé sa conception d'un théâtre engagé et populaire au travers d'un Centre dramatique romand (1959) dont l'activité parvient dès le début des années 1960 à marginaliser les classiques tournées parisiennes du théâtre de boulevard dans les villes romandes[24]. Le fait que le Centre dramatique d'Apothéloz soit retenu, en lien avec le Théâtre de Carouge, pour représenter la Suisse à l'Exposition de Montréal, représente ainsi non seulement une reconnaissance, mais également un tremplin pour les dramaturges romands. Ceux-ci ont devancé leurs concurrents du Schauspielhaus de Zurich, et présentent leur collaboration à la presse comme un « effort de rapprochement entre deux théâtres

romands très différents qui va dans le sens d'un « nouveau fédéralisme » régional, qui respecte l'autonomie cantonale et communale, tout en la dépassant dans un esprit de libre collaboration »[25].

Le romandisme militant, avatar politique de la francophonie culturelle ?

11 Les affirmations des dramaturges romands qui occupent la scène de l'Exposition de 1967 à Montréal sont bien loin d'exprimer un quelconque idéal « romandiste », au sens d'un nationalisme politique romand d'inspiration droitière. Celui-ci est alors notamment défendu par le leader du mouvement séparatiste jurassien Roland Béguelin, très attaché à la supériorité d'une culture française définie uniquement par la langue, et qu'il estime être menacée en Suisse par une germanisation rampante[26]. Pour ce défenseur du fédéralisme ethnique qu'est Béguelin, proche des thèses du penseur de « l'ethnie européenne » qu'est Guy Héraud, l'unité romande peut se symboliser en 1981 dans la confection d'un drapeau romand dont la présentation provoque une ... levée de boucliers dans les milieux politiques suisses ! Les couleurs de fond françaises, parsemées de six étoiles représentant les États cantonaux de Suisse romande et d'une petite croix blanche sur fond rouge rappelant l'appartenance confédérale de la Romandie, démontraient en effet chez les créateurs de l'emblème une volonté claire de s'inscrire dans l'héritage symbolique de la « francité»[27].

12 Roland Béguelin a trouvé ses appuis les plus nets au sein du Groupement romand de l'Ethnie française d'Europe, bourgeon romand de la fondation wallonne Charles Plisnier, qui va œuvrer, durant ses deux décennies d'existence, pour la primauté de la langue française au niveau culturel et la promotion d'une Europe fédérée en ethnies linguistiques. Constitué en 1959 à Neuchâtel, le Groupe romand de l'Ethnie française peut prendre appui dans cette ville sur des réseaux romandistes d'inspiration maurrassienne qui demeurent très actifs après-guerre, notamment dans les milieux de la presse neuchâteloise et de l'université. Son action, si elle ne mobilise pas les foules, inquiète beaucoup les autorités suisses qui craignent des effets centrifuges sur l'union confédérale[28]. En 1981, le Groupe romand de l'Ethnie française évolue vers un « Mouvement romand », militant de façon marginale pour une Romandie unie et autonome.

13 Si la voie de la Romandie politique va rapidement se révéler être une impasse, c'est surtout par le fait que les forces du fédéralisme cantonal traditionnel, même mises à mal par la contestation des années 1960, demeurent importantes dans la culture politique suisse. Non seulement elles dominent les sphères du pouvoir politique helvétique, tant au niveau gouvernemental que parlementaire, mais leur intégration et implication directe dans les mouvements fédéralistes romands actifs entre 1950 et 1960 freinent également le développement d'une conscience ethnique romande. Une illustration : dès le milieu des années 1950, des associations francophones à vocation culturelle et fédératrice se multiplient en Europe et au Canada français. Réagissant à la percée des modes et des modèles américains qu'elles redoutent, généralement favorables à l'intégration économique, voire politique de l'Europe, elles s'appuient sur un regain d'intérêt scientifique pour l'étude de la psychologie des peuples non dénué d'aspects déterministes. Ces mouvements regroupant des intellectuels généralement bien établis s'engagent ainsi fort civilement dans une « défense et illustration

culturelle » fondée sur le rayonnement de la langue française et légitimée par l'histoire. En Suisse, c'est l'Alliance culturelle romande qui émergera dès 1962 du groupe helvétique de l'Union culturelle française créé en 1956, et où l'on trouve les chantres de l'helvétisme que sont Gonzague de Reynold, Maurice Zermatten ou Myrian Weber-Perret, grandi dans l'ombre d'Edmond Jaloux[29]. Rapidement, les autorités politiques fédérales soutiendront cette Alliance culturelle romande jouant le jeu très helvétiste d'une tension entre le respect de la diversité cantonale en Suisse, par-delà les frontières linguistiques, et la volonté d'un rapprochement culturel des cantons de langue française visant « l'autonomie spirituelle de la Suisse romande »[30].

14 En conclusion de ce second volet, il faut souligner que tant la culture d'élite conservatrice, patrimoniale et somme toute plutôt « défensive » développée par l'ACR, que les revendications ethnolinguistiques du Groupement romand de l'Ethnie française n'ont pas séduit la nouvelle génération de créateurs et médiateurs qui anime alors le champ culturel romand. En effet, celle-ci ne se reconnaît pas dans ces formes de régionalisme par trop passéistes et élitaires, et qui plus est souvent plutôt marquées politiquement à droite. Par contre, cet associationnisme francophone et romandiste militant va fortement crisper les autorités politiques suisses, d'autant plus attachées aux fondements traditionnels d'une Suisse « nation de volonté » qu'elles craignent leur remise en cause par les idées contestataires de la jeunesse et la crise du fédéralisme révélée par le mouvement séparatiste jurassien. Celui-ci a beau jeu de miser, au tournant des années 1960/70, sur l'internationalisation de son combat nationalitaire, dans le sillage des luttes de la décolonisation[31].

15 Le décor, les protagonistes et les enjeux de la scène politico-culturelle suisse sont ainsi plantés au moment où la Francophonie y fait son entrée par la grande porte diplomatique et institutionnelle.

Les principales étapes du processus diplomatique : une « marche à reculons » helvétique

16 Au printemps 1966, le Haut comité pour la défense de la langue française prend des contacts avec les cantons romands et sollicite l'ambassade de Suisse à Paris pour l'informer sur les groupements romands susceptibles d'aider à la défense de la langue française. S'appuyant sur des rapports des services de renseignement, la diplomatie suisse soupçonne cet organisme d'être l'instrument d'une politique de prestige aux relents néo-colonialistes. Celle-ci serait menée, avec l'assentiment de l'Élysée, par le premier ministre Georges Pompidou et les cercles ministériels de l'Union pour la Nouvelle République (UNR)[32]. La même année, les milieux parlementaires suisses sont sollicités par le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chaban-Delmas, pour envisager un rapprochement et un engagement au sein de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) nouvellement cons-tituée. Ici encore, la prudence et le retrait sont de mise, et c'est à titre personnel que deux parlementaires romands participeront à l'automne 1968 à l'assemblée générale de l'AIPLF. À cette occasion, le dossier francophone est débattu au niveau parlementaire helvétique[33].

17 L'émergence de la communauté francophone, sous l'impulsion des pays africains, est également suivie de près en Suisse. Avec surprise à l'automne 1966, suite à la révélation que la Confédération est pressentie pour une représentation au sein de la « conférence de la francophonie » en voie d'élaboration[34]. Avec plus d'empathie au début de l'année

1968, lorsque dans la foulée de la conférence des chefs d'État de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM), on relève à Berne que la vision de la francophonie d'Habib Bourguiba et Léopold Sedar Senghor est empreinte de valeurs culturelles et humanistes. Selon les diplomates helvétiques, on est loin ici de la fonction de réseau d'influence international qu'attribuent prioritairement à la francophonie certains politiciens, tel l'ancien secrétaire d'État français aux affaires étrangères Jean de Broglie, qui expose au printemps 1968 ses idées dans *Le Monde*[35].

18 Pourtant, lorsqu'à l'automne 1968, la Suisse est directement sollicitée par le président nigérian Hamani Diori pour une participation au sommet des ministres de l'éducation prévu à Niamey, une extrême prudence est à nouveau de mise. Berne pressent que la communauté francophone prend alors véritablement corps et s'inquiète du soutien logistique qu'offre la France à l'organisation de ces sommets. La Confédération redoute surtout d'être dépassée par des cantons romands qui seraient sollicités pour une participation, en vertu du fait que l'éducation est en Suisse du ressort des cantons. Ces réticences et cette raideur s'expliquent également par l'idée, présente dans les milieux diplomatiques suisses dès l'origine du débat sur la francophonie, qu'il est inutile de développer des contacts avec « des parlementaires de certains États – africains notamment – où existent des partis uniques et où la démocratie parlementaire est, pour le moins, très étrangère à nos mœurs »[36]. Les pressions et protestations des représentants du Groupe romand de l'Ethnie française, relayées avec parcimonie par la presse romande, n'y feront rien[37] : aucun représentant helvétique officiel ne sera présent au sommet de Niamey qui est inauguré au début de l'année 1969.

19 Dernier épisode marquant, la mise en place de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), qui s'annonce dès la fin de l'année 1968, au sortir d'une réunion de l'AIPLF, va préoccuper les services du Département politique fédéral jusqu'au tournant des années 1970. Des contacts directs et très ritualisés se développent à cette occasion entre le secrétaire-exécutif provisoire de l'ACCT, Jean-Marc Léger, et les diplomates suisses[38]. Ces derniers démontrent, outre une méfiance redoublée vis-à-vis des arrière-pensées politiques d'un secrétaire-exécutif québécois qualifié de « partisan du séparatisme »[39], une prudence extrême. Elle amènera le gouvernement fédéral à imaginer la possibilité d'un poste d'observateur aux réunions de l'ACCT, afin d'échapper à une participation pleine et entière. Il faudra en effet attendre 1996 pour voir la Suisse adhérer pleinement et officiellement à cette organisation-phare de la francophonie. Une adhésion qui aboutit après que la démarche ait été relancée par des parlementaires romands soucieux d'obtenir une compensation à l'échec de l'adhésion de la Suisse à l'Espace Économique Européen en décembre 1992, principalement perçu comme un refus d'ouverture au monde de la part de la Suisse alémanique.

Obstacles structurels : une diplomatie sur la défensive

20 Dans le suivi du dossier francophone, la diplomatie helvétique est d'abord influencée par l'idée d'un « complot international » mené depuis la France, largement diffusée par les services de renseignements et les milieux intellectuels helvétistes marqués par l'idéologie de la Défense nationale spirituelle. Ainsi, le libraire-éditeur Herbert Lang est prompt à déceler la main des services secrets français derrière les mouvements séparatistes agissant au nom de la « francité »[40]. Quant à l'ancien rédacteur du *Journal de Genève*, Olivier Reverdin, intellectuel expert de la politique culturelle suisse, il va

jusqu'à juger que le mouvement de la francophonie est européo-centré et entaché d'une dérive ethnique dangereuse[41]. Une opinion en partie partagée par le correspondant romand de la très influente *Neue Zürcher Zeitung*, Otto Frei, dont les attaques répétées contre ce qu'il juge être un « impérialisme politique francophone du régime gaulliste » provoqueront un presqu'incident diplomatique entre la France et la Suisse à la fin de l'année 1968[42].

21 Une des positions de principe dont fait alors preuve le gouvernement suisse est de ne pas s'engager dans des accords culturels bilatéraux – et qui plus est multilatéraux – de nature globale. À titre d'exemple, même lorsque l'ambassadeur canadien Feaver approche le conseiller fédéral Wahlen, en 1965, pour lui demander de resserrer les liens culturels avec Ottawa, afin notamment de contrer l'émergence d'une politique culturelle québécoise dopée par la doctrine Gérin-Lajoie, Wahlen lui signifie un refus argumenté par le souci d'éviter tout accord qui pourrait se teinter de « pangallicisme fondé sur la notion d'ethnie française »[43]. Disposant de peu de relais dans le milieu des créateurs culturels, notamment romands, qui ont le vent en poupe au cours des années 1960, ne cherchant qu'occasionnellement la collaboration avec les services culturels de Pro Helvetia[44], les services diplomatiques suisses en charge du dossier francophone s'avèrent être informés de manière partielle et partiale. Ils s'appuient parfois sur les cadres surannés du « Fichier français » qui s'active depuis 1959 à Berne à « faire respecter le bon usage du français », et sont souvent alertés par les services policiers du Ministère public fédéral ou de l'Office cantonal bernois des relations publiques qui décèlent, de façon exagérée voire imaginative, des liaisons dangereuses entre les militants séparatistes jurassiens et des associations francophones de seconde zone[45].

22 Peinant à se départir de cette atmosphère générale de lourdeur et de soupçons, la centrale bernoise des affaires étrangères procède ainsi par enquêtes successives pour cerner au mieux l'émergence du fait francophone. Avec une constante dans ces rapports circonstanciés : la mise en évidence teintée d'inquiétude du rôle des groupes militant en faveur du fédéralisme ethnique, « l'Ethnie française » d'Europe, dans l'émergence de la communauté francophone. L'ombre de Roland Béguelin et celle de Guy Héraud planent constamment autour de ces notes d'informations, à tel point que l'on y souligne même les sympathies séparatistes excessives des articles concernant le Jura du *Dictionnaire de la francophonie* édité par Hyacinthe de Montera à la fin de l'année 1969...

Les effets de l'épouvantail séparatiste jurassien

23 La crainte d'une immixtion française dans le dossier jurassien est très présente à l'esprit des diplomates suisses chargés de suivre le dossier « Francophonie ». Cette inquiétude est alimentée, dans la seconde moitié des années 1960, par les collusions que la Suisse officielle croit déceler dans les contacts entre les mouvements indépendantistes jurassiens et québécois. « Révolutionnaire manqué, terroriste de papier », Hubert Aquin, qui s'engage dans le Front de Libération du Québec, est ainsi accusé de port d'armes illégal et interné en institut psychiatrique en 1964. Cet épisode judiciaire et pénitentiaire va le poursuivre jusqu'en Suisse, où il arrive au printemps 1966, en rupture dans sa vie personnelle[46]. Dès juin 1966, la Police fédérale des étrangers est au courant de ses engagements québécois, que son ex-femme qualifie sans hésiter d'« activité terroriste » dans les renseignements qu'elle transmet aux services

consulaires suisses de Montréal[47]. Dans un contexte d'extrême tension en Suisse, puisque le dossier du séparatisme jurassien est marqué par une seconde vague d'attentats du Front de Libération du Jura (FLJ) à l'été 1966, Hubert Aquin est ainsi passé à la question par la Police de Sûreté du canton de Vaud. Soupçonné de collusions possibles avec le FLJ, il demeure sous haute surveillance jusqu'à la fin de l'année 1966, date à laquelle son permis de séjour n'est pas renouvelé, pour cause officielle et néanmoins mesquine de « surpopulation étrangère » en Suisse[48] !

24 On ne s'étonnera donc pas qu'à la fin de l'année 1966, la centrale du Département politique fédéral informe l'ensemble de ses représentations en pays francophones que les « desseins de la communauté francophone n'étant pas clairs et que toute déclaration éventuelle à son sujet pouvant être utilisée dans le débat du problème jurassien », il convient de maintenir une politique de retenue et d'extrême prudence face à ce dossier jugé épineux[49]. Les craintes de voir se créer un front commun des indépendantismes francophones, soutenu moralement et financièrement par Paris, vont encore être stimulées, on peut s'en douter, par les déclarations du général De Gaulle à propos du Québec libre, à l'été 1967. Ceci en dépit des nombreuses mises au point du Quai d'Orsay, qui, malgré les appels du pied à un soutien français lancés par les dirigeants du Rassemblement jurassien, a toujours clairement tenu à rester à l'écart de ce problème considéré par Paris comme une question interne à la Suisse. Rapidement récupéré par les séparatistes jurassiens, le « Vive le Québec libre » provoquera une recrudescence de l'inquiétude helvétique, freinant ainsi tout mouvement favorable à un engagement politique suisse dans les institutions de la communauté francophone.

25 Il est enfin intéressant de constater que l'émergence de la Francophonie provoque une recrudescence des contacts entre les chancelleries des pays plurilingues où se trouvent des communautés parlant-français. Celles-ci échangent nombre d'informations, qu'il s'agisse de cerner l'attitude politique de telle ou telle personnalité du sérail francophone, ou de déterminer la ligne politique officielle à adopter dans les différentes rencontres et sommets de la Francophonie en marche. Si la Suisse se replie et s'abstient de manière générale, le Canada semble ici plus offensif, notamment en Afrique où ses représentants cherchent délibérément à contrer l'émergence de la politique francophone québécoise, perçue comme directement soutenue par la France, et engagent d'importants moyens financiers dans la coopération technique[50].

La culture politique suisse mise en cause dans ses fondements

26 Ainsi, vue de Suisse, et plus précisément de la Suisse officielle, la Francophonie émergente est le plus souvent interprétée à la manière d'une pensée « radicale » issue de l'idéologie jacobine, « nourrie de principes universels qui promettent de conférer à la culture française un caractère distinctif et supérieur dans la famille des nations »[51]. Réduisant les autres pôles d'émergence du phénomène francophone, notamment africains, à des épiphénomènes dont l'origine est toujours à replacer vers le centre parisien, coupées d'une réalité culturelle romande dont l'évolution identitaire leur échappe, les autorités helvétiques vont s'efforcer de défendre ce qu'elles estiment être menacé par la nouvelle géopolitique francophone dans leur propre culture politique. C'est en premier lieu l'idée d'une « Willensnation » fondée « non sur des principes ethniques mais sur une volonté politique », qui ne saurait privilégier, à l'intérieur

comme face à l'extérieur, une langue nationale par rapport à une autre. En suivant toujours les thèses développées par Gérard Bouchard, la culture politique suisse, assimilable à une pensée organique, mise sur le fédéralisme comme principe médiateur pour créer une cohésion dans un ensemble national apparemment disparate.

27 Au tournant des années 1960/70, le fédéralisme apparaît cependant en voie de mythification, soumis à des réalités externes et internes qui le fragilisent. À l'intérieur, la crise jurassienne remet en cause sa capacité à satisfaire dans le calme et l'espace démocratique les aspirations identitaires d'une minorité qui s'estime en voie d'aliénation. À l'extérieur, les fondements du fédéralisme suisse sont soumis *nolens volens* à la pression du fait francophone, considéré par la Suisse officielle comme une pensée radicale faisant peu de cas des spécificités nationales ou régionales, et encore moins du pluralisme culturel.

28 Vu sous cet angle, on saisit mieux la difficulté de la Berne fédérale à gérer le tournant politique de la Francophonie, qu'elle assimile à un phénomène de grande ampleur, susceptible de « modifier la situation internationale » et d'« avoir des répercussions sur notre pays [la Suisse] comme sur beaucoup d'autres États »[52]. Dans un premier temps, elle encaisse le choc en se repliant sur les fondements mythifiés de sa cohésion, le fédéralisme et la neutralité, qui la tiennent à l'écart du concert international. Elle justifie ensuite cette position de réserve par la promotion d'un autre mythe, celui du « Sonderfall ». Cette exceptionnalité helvétique, incarnée dans l'histoire du pays et la culture politique de la Défense nationale spirituelle, aurait ainsi permis à l'État suisse et à ses citoyens, d'avoir une conscience particulièrement lucide du fait que « certaines revendications fondées sur l'ethnie ont conduit à la Deuxième guerre mondiale »[53]. Telle est la position de la Suisse officielle pour présenter et justifier ses choix politiques à ses divers représentants dans les pays concernés par l'émergence de la francophonie, à la fin des années 1960. Il faudra à la Confédération encore plusieurs années, l'arrivée d'une nouvelle génération, un travail sur soi-même et ses propres fondements historiques et politico-culturels, sans oublier un développement de ses structures diplomatiques dans le domaine culturel, pour ajuster les composantes de sa pensée organique à l'évolution géopolitique internationale, dont la francophonie apparaît comme une composante multilatérale majeure.

NOTES

1. Pour suivre l'itinéraire biographique de cet intellectuel, voir Claude Hauser, « Itinéraire d'un passeur de frontières franco-suisse : Auguste Viatte entre franco-phonie littéraire et engagements politiques », in A. Dierkens, F. Gugelot, F. Preyat et C. Vanderpelen-Diagre (dir.) : *La croix et la bannière. L'écrivain catholique en francophonie (XVII^e^-XXI^e^ siècles)*, Bruxelles, Éd. de l'université de Bruxelles, 2007, p. 217-227.

2. Auguste Viatte, *La francophonie*, Paris, Larousse, 1969.

3. *Ibid.*, p. 5-6.

4. *Ibid.*, p. 35.

5. *Esprit*, 311, novembre 1962, « Le français, langue vivante », p. 561-912.

6. Claude Altermatt, *La politique étrangère de la Suisse pendant la Guerre froide*, Lausanne, PPUL, 2003, p. 101.

7. Gilles Revaz, *La Suisse et la francophonie*, Québec, CIDEF-AFI, 2003, p. 118-128.

8. Quatrième langue nationale, promue comme une spécificité bien helvétique au temps de la Défense nationale spirituelle, le romanche se révèle en nette perte de vitesse au cours des dernières années du XX^{e} siècle, puisque moins de 1 % de la population suisse, soit environ 40 000 personnes, le parle comme langue principale.

9. Cette recherche en cours porte sur la thématique globale suivante : « La Suisse entre plurilinguisme et francophonie : enjeux culturels et politiques (1960-2000) ».

10. Ce Département est connu depuis 1979 sous le nom de Département fédéral des affaires étrangères.

11. En attendant une première synthèse historique se préparant pour le soixante-dixième anniversaire de la création de Pro Helvetia, on se référera à l'ouvrage de nature plutôt juridique de Franz Kessler, *Die Schweizerische Kulturstiftung « Pro Helvetia »*, Zurich, Schulthess, 1993.

12. Voir à ce propos François Roche, « Pour une géopolitique de la culture », in *La culture dans les relations internationales*, Rome, École française de Rome, 2002, p. 22-26.

13. Pour une mise en contexte général de ce mouvement, voir notamment Roger Francillon (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Lausanne, Payot, tome 3, 1998, en particulier l'introduction, p. 11-24.

14. C'est le titre d'un ouvrage de l'intellectuel Max Imboden publié en 1964, l'année même de l'Exposition nationale suisse de Lausanne, qui se fait également largement l'écho de ces débats identitaires.

15. Ce que relevait déjà Philippe Secrétan dans son article consacré à la Suisse paru dans le numéro spécial de la revue *Esprit* cité plus haut : « On assista même à la naissance d'une sorte de nationalisme romand, moins politique qu'idéologique, qui emprunta à Maurras le rêve d'une nouvelle latinité et parfois même une admi-ration, impensable quelques décennies plus tôt, pour l'œuvre historique de l'Église catholique. [...] Il est également remarquable que c'est dans les milieux de droite que se sont recrutés les plus ardents défenseurs du beau-parler. Le besoin d'ordre, en matière de pensée, se nourrissait à l'héritage de l'ordre social ». P. Secrétan : « En Suisse : une langue timide », in *Esprit*, *op. cit.*, p. 646-647.

16. À ce propos, voir Maria Tortajada et François Albera (dir.) : *Cinéma suisse : nouvelles approches*, en particulier les articles de Freddy Buache : « Années soixante-dix : la guerre froide », p. 125-133 et André Marie, « Le cinéma suisse au miroir de la critique cinématographique en Suisse romande », p. 135-157.

17. Cité dans *L'usage de la liberté : le nouveau cinéma suisse, 1964-1984* par Martin Schaub [adapt. française réalisée par Éric Jeanneret et Véra Zaslawsky en collab. avec l'auteur], Lausanne, L'Âge d'Homme, 1985, avec une postface d'Éric Jeanneret.

18. C'est le titre même d'un essai qui est consacré à ce sujet par le journaliste suisse alémanique Manfred Gsteiger en 1978, aux Éditions Bertil Galland.

19. Jacques Chessex obtient le Prix Goncourt en 1973 pour *L'Ogre,* grâce à son talent et aux liens éditoriaux qui rapprochent Bertil Galland de l'éditeur Grasset.

20. Surtout connues pour leur engagement en faveur de la cause algérienne *via* la réédition de *La Question* d'Henri Alleg en 1958, les éditions de Nils Andersson ont également offert une tribune de choix à un théâtre en rupture avec l'institution dramaturgique romande, publiant notamment une collection spéciale consacrée au répertoire du Théâtre populaire romand, emmené par Charles Joris et Bernard Liègme. Pour plus de détails, voir François Vallotton (dir.), *Livre et militantisme. La Cité Éditeur 1958-1967*, Lausanne, Éditions d'en-bas, 2007, 201 p.

21. Bechtold Alfred, *La Suisse romande au cap du XX^{e} siècle. Portrait littéraire et moral*, Lausanne, Payot, 1966, 989 p.

22. Voir à ce sujet ma contribution au colloque de Trois-Rivières : « La Suisse et le Québec au temps de la Révolution tranquille : échos et effets de la francophonie en périphérie culturelle », 2007 (à paraître).

23. À ce propos, voir les articles de Jean-Paul Liégeois parus dans *L'Unité*, hebdomadaire du Parti socialiste français, comme par exemple « La chanson au secours de la francophonie », 19.9.1980, ou pour une mise en perspective historique de l'engagement des chansonniers, l'article de Caroline Durand, « Les chroniqueurs artistiques et la politisation de la chanson 1960-1980 », in Lize Bizzoni et Cécile Prévost-Thomas (dir.), *La chanson francophone engagée*, Montréal, Éditions Triptyque, 2008, p. 107-137.

24. À ce sujet, voir Joël Aguet, *Charles Apothéloz, cris et écrits, textes sur le théâtre 1944-1982*, Lausanne, Payot, 1990.

25. Archives fédérales suisses, Berne (AFS), Fonds Office Suisse d'Expansion Commerciale, 922, Montréal 1967, Carton 91, Texte de la conférence de presse de Charles Apothéloz et Philippe Mentha, 7.12.1966.

26. Pour plus de précisions, voir la récente biographie de Vincent Philippe, *Roland Béguelin, la plume-épée*, Lausanne, Éditions de l'Aire, 2008.

27. Voir l'article du *Journal de Genève* relatant la présentation de ce drapeau romand en date du 27 juin 1981. Pascal Ory a bien montré l'importance des quêtes d'appartenance identitaires révélées par la confection des drapeaux à travers l'histoire : « Y a-t-il des familles de drapeaux ? Introduction à la vexillologie comparée », in *La culture comme aventure. Treize exercices d'histoire culturelle*, Bruxelles, Complexe, 2008, p. 171-182.

28. Voir à ce sujet Claude Hauser, « Du romandisme intégral au fédéralisme eth-nique. Les influences maurrassiennes dans le discours nationalitaire des intellectuels suisses romands 1920-1970 », in *Sources, Travaux, historiques*,53-54, p. 21-34.

29. À ce sujet, voir Simon Roth, *Weber-Perret, genèse de l'Alliance culturelle romande*, Lausanne, Mémoire éditoriale, 1999, 174 p.

30. *Ibid.*, p. 116-134.

31. Voir à ce propos Claude Hauser, *L'Aventure du Jura, Cultures politiques et identité régionale au XX^e^ siècle*, Lausanne, Antipodes, 2004, 167 p.

32. Allant encore plus loin, le texte du même rapport mentionne qu'un « Comité de défense de la culture française créé par l'UNR et indépendant du Quai d'Orsay soutiendrait les "groupements dissidents" réclamant l'autonomie tant au Canada qu'en Wallonie et dans le Jura bernois. » AFS, Fonds E 2001 (E) 1978/84, Bd. 70, Chemise « Centre international de l'Ethnie française », rapport sur l'Association européenne de l'Ethnie française, 2.6.1966.

33. Voir notamment : AFS, Fonds E 2001 (E) 1980/83, Bd. 451, Notice sur l'opportunité pour la Suisse d'envoyer une délégation parlementaire à l'AIPLF, 24.10.1968.

34. AFS, Fonds E 2001 (E) 1978/84, Bd. 70, Chemise Ethnie Française, Lettre du chargé d'affaires Caillat à Pierre Micheli, 22.9.1966.

35. AFS, Fonds E 2001 (E) 1980/83, Bd. 451, Lettre de l'ambassadeur de Suisse en France au Département politique fédéral, 9.5.1968.

36. AFS, Fonds E 2001 (E) 1978/84, Bd. 70, Note de M. Exchaquet sur la francophonie envoyée à tous les postes diplomatiques, 12.12.1966.

37. AFS, Fonds E 2001 (E) 1980/83, Bd. 451, Dossier 3, Lettre et protestation d'Éric Berthoud, pdt du Groupement romand de l'Ethnie française d'Europe au Conseil fédéral, 4.5.1969.

38. AFS, Fonds E 2001 (E) 1980/83, Bd. 451, Dossier 4, divers documents, fin 1969.

39. AFS, Fonds E 2001 (E) 1980/83, Bd. 451, Dossier 4, Lettre confidentielle de l'ambassadeur de Suisse au Canada Erwin Bernath au Département politique fédéral, 28.11.1969. La lettre mentionne : « Quant à l'orientation de M. Léger à propos des relations entre le Québec et le gouvernement fédéral, il ne fait aucun doute qu'il se range parmi les séparatistes (il n'y a pratiquement pas de distinction ici entre séparatistes et autonomistes) et ceci dès le début de sa

vie publique. L'on affirme que c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a dû quitter la rédaction du "Devoir" où ses vues étaient considérées comme trop radicales ».

40. E 2001 (E) 1980/83, Bd. 40, Lettre d'H. Lang à P. Micheli, Département politique fédéral, 12.1.1968. L'éditeur Herbert Lang s'appuie sur une citation tirée du livre de J.-R. Tournoux sur *La tragédie du Général [De Gaulle]* pour faire valoir ses soupçons.

41. Voir à ce sujet Claude Hauser, *op. cit.*, L'Aventure..., p. 124.

42. AFS, E 2001 (E) 1980/83, Bd. 40, « Note de dossier concernant une démarche "officieuse" de M. Georges-Marie Chenu, premier secrétaire de l'Ambassade de France à Berne, le 31.10.1968 ». Il est fait mention dans cette note de la forte irritation de la diplomatie française suite aux accusations à peine voilées d'Otto Frei dans un article de la *Neue Zürcher Zeitung* du 24.10.1968, mentionnant l'appui présumé de la France aux séparatistes jurassiens.

43. AFS, Fonds E 2003 1978/29, Bd. 212, Note du 20.1.1964 sur la rencontre entre F. T. Wahlen et M. Feaver, protocolée par le secrétaire général du DPF Micheli.

44. La Fondation culturelle Pro Helvetia a par exemple soutenu activement les auteurs dramatiques groupés autour d'Apothéloz pour leur participation suisse à l'Exposition universelle de Montréal.

45. AFS, Fonds E 2001 (E) 1980/83, Bd. 40, Documents sur la Question jurassienne mis par exemple à disposition par André Ory, chef du Service cantonal bernois des relations publiques, et transmis par voie diplomatique au Consulat général de suisse à Montréal, suite à sa demande, 9.1.1969.

46. À ce propos, voir notamment Guylaine Massoutre, *Itinéraires d'Hubert Aquin*, Bibliothèque Nationale du Québec, 1992, 359 p.

47. AFS, Fonds E 2001 (E) 1978/84, Bd. 568, Lettre de Mme Aquin à la Police fédérale des Étrangers, 23.6.1966.

48. AFS, Fonds E 2001 (E) 1978/84, Bd. 568, Télégramme du Département politique fédéral à l'ambassadeur suisse Gasser à Ottawa, 22.12.1966.

49. AFS, Fonds E 2001 (E) 1978/84, Bd. 70, Note de M. Exchaquet sur la francophonie envoyée à tous les postes diplomatiques, 12.12.1966.

50. E 2001 (E) 1980/83, Bd. 451, Lettre confidentielle de l'ambassadeur de Suisse au Congo au Département politique fédéral à propos d'un entretien avec son homologue canadien G. Brown, 6.11.1968.

51. Gérard Bouchard, *Raison et contradiction. Le mythe au secours de la pensée*, Québec, Éditions Nota bene CEFAN, 2003, p. 47-53.

52. AFS, Fonds E 2001 (E) 1980/83, Bd. 450, Enquête sur la politique française menée par le Département politique fédéral auprès de ses principales ambassades, 27.2.1968.

53. AFS, E 2001 (E) 1980/83, Bd. 451, Dossier 1, Projet de lettre circulaire sur la conférence de Niamey adressée aux « représentations suisses dans les pays touchés par la francophonie » par le Département politique fédéral, 15.4.1969.

RÉSUMÉS

Au cours des années 1960/70, la mise en place institutionnelle d'une géopolitique de la francophonie est stimulée par divers élans culturels qui se produisent de façon simultanée dans les périphéries francophones. Cherchant à dépasser les cadres quelque peu surannés et élitaires

d'un associationnisme culturel francophone qui a faiblement bourgeonné en Suisse romande dans les années 1950, une nouvelle génération de créateurs et médiateurs culturels bouscule les fondements d'une culture politique suisse qu'elle juge rigidifiée, exprimant ses nouvelles forces créatrices en dynamisant divers secteurs culturels (cinéma romand, nouvelle chanson et littérature romandes...) dont la réputation dépasse rapidement les frontières du pays.
Quels ont été les moteurs de ce renouveau critique qui touche l'espace culturel suisse romand au cours des années 1960/70 ? Et comment celui-ci a-t-il été interprété, récupéré ou exploité au niveau politique ? Quel impact particulier revêt la géopolitique francophone dans le cas du séparatisme jurassien, dont l'enjeu politique se place clairement, au cours des années 1960-1970, sur un terrain ethnolinguistique ?
Le contexte particulier de la crise identitaire que connaît la Suisse au tournant des années 1960/70 permet de mieux comprendre comment et pourquoi les autorités politiques d'un pays plurilingue, attachées à la défense et à l'illustration de son identité multiculturelle, réagissent avec beaucoup de prudence, voire de méfiance, à la concrétisation institutionnelle de l'idéal francophone. L'article qui précèdetente de montrer comment ces tensions au niveau de l'équilibre interne de la Confédération, combinées avec d'autres facteurs plus structurels, ont influencé les choix de politique culturelle extérieure des autorités helvétiques, caractérisés par une grande prudence dans le rapprochement avec les instances officielles de la Francophonie.

During the 1960s & 1970s, the institutional setting up of french speaking communities (francophonie) geopolitics is stimulated by different cultural impulses which happen simultaneously in the outskirts of the "francophonie". Looking to exceed the somewhat outdated and elitist limits of a cultural french speaking associationism, which has been growing slowly in french speaking Switzerland (Suisse Romande) in the 1950s, a new generation of cultural creators and mediators questions the foundations of a Swiss political culture which it judges to be rigid, expressing it's new creative strengths by stimulating diverse cultural sectors (cinema, new songs and French speaking litterature,...) of which the reputation quickly goes beyond the country's boarders.
What have been the driving forces of the critical revival which touches the cultural area of Suisse Romande during the 1960s & 1970s ? And how has this cultural area been interpretated or exploited at the political level ? What particular impact do "francophone" geopolitics assume in the case of the Jura separatism, whose political stakes are clearly stated, during the 1960s & 1970s, in an ethno-linguistic territory ?
The particular context of this identity crisis Switzerland is going through, at the turning point of the 1960s & 1970s, allows a better understanding of how and why the political authorities of this multi-lingual country, attached to the defence and the illustration of a multicultural identity, react with a lot of caution, or even mistrust, to the institutional realization of the "francophone" ideal. The previous article tries to show how these tensions affecting the internal balance of the Confederation, combined with other more structural factors, influence the choices made by the Swiss authorities concerning cultural foreign politics. These are characteristically cautious in the rapprochement with the authorities of the french speaking communities.

INDEX

Keywords : , cultural area of Suisse Romande, Jura separatism, identity crisis, multi-lingual country
Mots-clés : géopolitique francophone, espace culturel suisse romand, séparatisme jurassien, crise identitaire, pays plurilingue

AUTEUR

CLAUDE HAUSER

Professeur ordinaire d'histoire contemporaine, générale et suisse
Université de Fribourg, Suisse